



Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un comité d'experts spécialisé (CES) ainsi que la constitution d'une liste de personnalités compétentes

Comité d'experts spécialisé « Biotechnologies » (CES BIOT)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses).

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif multidisciplinaire d'experts compétents et indépendants (le CES), ainsi qu'une liste de personnalités compétentes dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ Rôle et missions :

Instances scientifiques collectives, les Comités d'experts spécialisés (CES) sont un élément clé du dispositif d'expertise à l'Anses. Les comités d'experts spécialisés sont saisis des questions posées à l'Anses et peuvent proposer à l'Agence de s'autosaisir. Les conclusions des travaux qu'ils mènent constituent la base des avis rendus par l'Agence. Les expertises sont réalisées dans le respect de la norme NF X 50-110 « Qualité en expertise – Prescriptions générales de compétence pour une expertise (Mai 2003) ».

Le rôle du CES Biotechnologies (CES BIOT) est de prendre en charge l'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à l'utilisation de biotechnologies.

Les missions du CES Biotechnologies confiées par l'Anses consistent en :

- l'évaluation des risques sanitaires des organismes génétiquement modifiés (OGM), des denrées alimentaires et des aliments pour animaux en contenant ou consistant en de tels organismes,
- l'évaluation des risques pour l'environnement de l'ensemble des utilisations de biotechnologies en milieu ouvert, qu'il s'agisse de plantes, d'animaux (dont les insectes stériles), de micro-organismes,
- l'évaluation des risques pour l'environnement liés à l'utilisation de médicaments (humains et vétérinaires) contenant des OGM,
- l'évaluation des risques sanitaires des enzymes alimentaires destinées à la consommation humaine,

- l'expertise sur des questions de fond relatives aux risques des biotechnologies pour la santé humaine, animale ou environnementale.

Les sujets traités par ce CES seront d'une grande diversité et impliqueront pour les experts, au-delà de leur spécialité, une curiosité scientifique. La prise en compte de la multidisciplinarité et de la diversité des approches scientifiques est précisément la valeur ajoutée de l'expertise collective. C'est pourquoi l'Anses recherche des experts prêts à s'investir en faisant preuve d'une capacité d'écoute, d'ouverture et de bienveillance pour garantir la qualité des débats scientifiques, pluralistes et contradictoires sur l'ensemble des sujets traités par le CES BIOT.

Deux groupes de travail (GT) seront rattachés au CES BIOT afin de conduire une partie des travaux d'expertise réalisés dans un cadre réglementaire, incluant des délais contraints :

- le GT « Evaluation des risques sanitaires et environnementaux des plantes génétiquement modifiées » (GT PGM) ;
- le GT « Evaluation des risques environnementaux des médicaments contenant des OGM » (GT MED-OGM).

Le CES Biotechnologies sera le garant des méthodologies d'expertise utilisées par ces deux GT.

Un appel à candidatures est lancé de manière conjointe pour ces deux groupes de travail. Il est possible et même souhaité, en fonction des compétences et disponibilités, que certains experts participent au CES et à l'un des GT, de façon à favoriser les liens entre collectifs et afin de pouvoir bénéficier des compétences adéquates pour traiter l'ensemble des saisines aussi bien en CES qu'en GT.

■ **Composition et fonctionnement :**

Les membres du CES Biotechnologies sont nommés par décision du Directeur général de l'Agence, pour un mandat de quatre ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un(e) président(e) et un(e) à deux vice-président(e)s.

Le CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion d'une journée par mois à compter de février 2024 (les deux GT mentionnés supra se réuniront à des dates distinctes du CES) organisées sur le site de l'Anses à Maisons-Alfort) et/ou à distance. Au cours de ces réunions plénières, les experts seront invités à confronter leurs points de vue afin d'aboutir à une expertise collective des dossiers. Les experts auront aussi à contribuer à l'expertise par la relecture critique de documents examinés en séance, voire l'analyse critique de la littérature scientifique et de données scientifiques ainsi que la rédaction de certaines parties de rapports, en dehors des séances. La langue de travail en réunion est le français, cependant tous les dossiers à expertiser sont en anglais et certains rapports sont rédigés en anglais.

Les compétences spécifiques recherchées pour le CES sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées ».

Une liste de personnalités compétentes sera également établie à l'issue de l'appel à candidatures afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.